

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de CRANS  
République Française

Membres afférents au Conseil : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 09

<b>Date de la convocation</b> 23/12/2020
<b>Date d'affichage</b> 23/12/2020

1

L'An deux mille vingt et un, le six du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire.

**Membres Présents** : M. BERNARD Dominique, M. DROUIN Claude, M. BEREZIAT Didier, Mme MORTREUX Françoise, Mme FRERY Maud, M. VIRICEL Bertrand, Mme GONON Raphaële, M. CHANEL Gérard, Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine.

**Membres absents excusés** : Mme PRUNIER-NEYRET Julie, M. RENARD Alexandre.

**Secrétaire de séance** : Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine a été élue secrétaire de la séance

## **COMPTE-RENDU du Conseil Municipal**

### **DU 06 Janvier 2021 n° 01-2021**

#### **1 - APPEL DES PRESENTS**

Madame la Maire fait circuler la feuille de présence.  
Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :  
Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

#### **2 -DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil.  
Madame la Maire propose Mme Ludivine BUFFERNE VINCENT.

#### **3 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2020**

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

### **LA COMMUNE**

#### **4 – CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Suite au vol subi par la commune le 20 juillet 2020 et à la perte de toutes les données (comptables, Etat-Civil et toutes les données de traitement de texte...) concernant les années 2017-2018-2019 et 2020 une quantité de travail énorme pèse sur le secrétariat. L'embauche d'une personne 12 heures par semaine pendant trois mois n'a pas permis de récupérer tous les documents perdus. De plus, la charge de travail en urbanisme a été très importante en raison de la construction de 2 lotissements sur la commune avec 15 lots, plus 4 autres constructions. Il reste une dizaine de permis de construire à arriver en ce début d'année 2021.

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil du public à temps non complet à raison de 12h00 heures de travail par semaine afin de procéder à la récupération des données par saisie et aider la secrétaire dans les tâches quotidiennes.

Madame la Maire propose de créer ce poste.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents autorise la Maire à créer un poste pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil à compter du 11/01/2021 pour une durée de 4 mois.

## **5 - TRAVAUX SUR LA CLIMATISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Lors de l'entretien effectué par l'entreprise 2BClim dans le courant du mois de décembre, le technicien a relevé un problème de vibration important du moteur de la climatisation dans la salle (bruit de roulement + oscillation de la ventilation).

Un devis sera transmis prochainement pour étude et inscription éventuelle au Budget Primitif 2021.

## **6 - SMACL : PROPOSITION D'INDEMNISATION**

Le remboursement proposé par la SMACL, après correction effectuée par l'assurance concernant l'ordinateur de la mairie, est de 14 363.80 € pour un montant de base de 17 459.60 €. Il tient compte de la vétusté des équipements. La maire propose de l'autoriser à accepter le remboursement de l'assurance et à inscrire la somme au budget primitif 2021.

Le Conseil municipal accepte le remboursement de l'assurance pour un montant de 14 363.80 € et autorise Madame la Maire à signer les documents spécifiques.

## **7 - SONORISATION PORTABLE : DEVIS**

La commune a reçu un devis de l'entreprise Concept son pour le remplacement de la sono portable dérobée au mois de Juillet 2020. Le produit proposé est moins volumineux et beaucoup plus léger (piles lithium) que le produit initial. Il semble mieux adapté aux besoins de la commune. Son coût est de 2 243.90 € TTC.

Le Conseil municipal accepte de passer commande de la sono portative pour un montant de 2 243.90 € TTC et précise que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2021.

## **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **8 - MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE**

- **Part fixe pour les déchets recyclable :**

115 €/an pour les usagers desservis en point d'apport volontaires

**125 €/an pour les usagers collectés en porte à porte : ce qui concerne la commune de Crans**

- **Part variable en fonction du nombre de présentation à la collecte du ou (des) bacs destiné(s) aux ordures ménagères résiduelles 2.80 €/levée. 2.00 €/levée (uniquement pour les bacs de 47 L)**
- **Part variable en fonction du poids des déchets contenus dans le ou les bacs destiné(s) aux ordures ménagères résiduelles 0.23 €/kg**

**Refus d'identification :** La redevance pour refus d'identification s'élève à 606.15 €

## **9 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

La Communauté de Communes de la Dombes met en place un conseil de développement ouvert à tout habitant non élu au Conseil Communautaire. Cette instance de participation est un outil de dialogue et de concertation qui aura notamment la charge du suivi et de l'accompagnement du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Dombes. Un message sera mis sur Illiwap pour informer la population. Inscription avant le 21/01/2021.

### **LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

#### **Action Sociale**

#### **Assainissement et Voirie**

#### **Communication**

Toujours dans l'attente des cartes de vœux à ce jour.

#### **Environnement et Fleurissement**

### **10 – PRESENTATION DES PANNEAUX D'ENTREE DANS LE VILLAGE DE CRANS :**

La commission propose l'achat de 5 photographies d'oiseaux présents sur la commune pour la réalisation de panneaux d'information d'arrivée dans le village de CRANS, disposés aux entrées routières du village. Les photographies sont l'œuvre de l'ornithologue Maurice BENMERGUI.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

La dépense (achat du fichier de M. BENMERGUI et réalisation sur panneaux Dibon par l'entreprise GUEDJ) sera inscrite au budget 2021.

La commission précise qu'un accord est en cours avec M. BENMERGUI pour la réalisation d'une exposition permanente. Cette exposition permettrait au photographe de montrer ses toiles, en effectuant une rotation régulière, et à la mairie de décorer les murs de la salle buissonnière avec les œuvres d'un artiste local.

#### **Jeunesse Loisirs et Culture**

#### **Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière**

- Cimetière

Une réunion aura lieu prochainement pour élaborer le règlement du cimetière ainsi qu'un règlement pour les cavurnes et le jardin du souvenir.

#### **Urbanisme**

Information sur les derniers dossiers instruits par la commission.

Le PA modificatif du Clos des Ragonnières est approuvé, après l'acceptation par NEXITY de la réalisation d'un T (zone de retournement)

## **11 - PROJET DE CHEMINEMENT DOUX**

Le diaporama montrant une première étude réalisée par l'agence départementale d'ingénierie est projeté. Il montre le schéma du cheminement entre les 2 lotissements (du clos du vieux Noyer au clos des Ragonnières), incluant les rétrécissements de voies, les aménagements piétonniers, les dessertes de bus... A ce stade, la mairie est en attente des réponses des 3 géomètres contactés pour effectuer des relevés topographiques.

## **12 - LES IDEES CITOYENNES**

Mr Michel DULONG a déposé 2 requêtes auprès de la mairie : il demande l'entretien du chemin communal des Brèves qui possède plusieurs ornières importantes, ainsi que le rajout au carrefour de la Croze de Céder le passage.

Le conseil municipal a acté les demandes. La voirie communale sera reprise avec de l'enrobé à froid par Mr FRISTOT, dès que le climat le permettra. 3 marquages de Céder le passage seront commandés au printemps pour les trois routes communales débouchant sur la route de Loyes, au niveau de la Croze.

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

- Borne à incendie : des renseignements ont été demandés à la Préfecture
- Un Plan de sauvegarde de la commune doit être impérativement rédigé cette année. Il s'agit d'une demande pressante de la Préfecture puisque notre commune est entrée dans la zone des – de 20 km de la centrale nucléaire du Bugey. Une commission de travail composée du maire et des adjoints est créée pour ce sujet.
- Lagune : un grillage de clôture est à installer, demande de devis auprès de l'entreprise QUINSON en cours
- Elagage : Mr HAYEZ va effectuer les travaux cette année, semaine 2.

Fin de la séance à 22 heures 30

Prochaine séance du Conseil Municipal : le 03 février 2021